



## Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 27 ( mars - avril 2016)

### Rubrique contrôle des assurances

Afin de disposer d'éléments sur l'évolution du marché français de l'assurance vie dans un environnement de taux bas, l'ACPR a demandé en 2015 aux assureurs d'analyser, à l'échéance de 2019, l'évolution de leur solvabilité, l'équilibre de leur situation financière et le respect de leurs engagements en simulant trois scénarios pluriannuels :

- maintien jusqu'en 2019 des taux observés à fin 2014 ;
- maintien jusqu'en 2019 de la situation d'inflation négative et de taux très bas, voire négatifs, observés au premier trimestre 2015 ;
- hausse brutale des taux d'intérêt et de l'inflation en 2018, après le maintien des taux bas pendant trois ans.

Cet exercice, réalisé dans le cadre de la préparation à Solvabilité II sur l'évaluation interne des risques ("ORSA"), visait essentiellement l'appropriation du diagnostic par les organes dirigeants et leur implication dans la définition de mesures à prendre pour contrer les évolutions défavorables.

L'ensemble des organismes vie ou mixtes a été sollicité pour participer à cet exercice de grande ampleur. Toutefois, sur les 109 remises auxquelles l'exercice ORSA – taux bas a donné lieu, les résultats n'ont pu être exploités que pour 93 organismes.

L'exercice a permis d'appréhender les difficultés du pilotage à moyen terme du bilan et de la solvabilité dans le nouveau référentiel Solvabilité II, ainsi que la nécessité d'affiner les techniques utilisées et la qualité des données remises à l'ACPR.

Dans une configuration de taux proche de celle du scénario central et de fin 2015, il faudrait poursuivre les actions déjà entreprises pour s'adapter. Dans un scénario de stress conjuguant des taux similaires à ceux de fin février 2016, une inflation négative et une baisse des actions et de l'immobilier, il faudrait approfondir rapidement ces actions, aussi bien au niveau du marché pour préserver sa solvabilité qu'à celui des organismes les plus vulnérables. En revanche, l'ACPR n'a pu tirer de conclusion utile en cas de remontée rapide des taux. En effet, les hypothèses retenues par les organismes ont révélé des incohérences qui impliquent que les estimations soient revues (par exemple, un taux de revalorisation inférieur au taux du marché avec des rachats conjoncturels similaires à ceux des scénarios de maintien des taux bas, un taux de revalorisation supérieur au rendement des actifs sans dégradation notable de la solvabilité à l'issue de l'exercice).

Dans ce contexte de taux bas, le marché de l'assurance vie dans son ensemble va continuer à faire l'objet d'une attention permanente, de la part du collège de supervision et des services du secrétariat général de l'ACPR. Les assureurs sont invités, afin de préserver dans la durée leur solvabilité, à limiter et contrôler les risques qu'ils prennent. Ils devront, si nécessaire, adapter leur politique commerciale et leur gestion à la réalité des contraintes qui pèsent sur leurs équilibres financiers et faire preuve de modération dans la fixation de leurs taux de participation aux bénéfices. Les premières indications sur les taux de revalorisation pour l'année 2015 montrent que la nécessaire adaptation du marché à la situation de taux bas est encore trop lente et que beaucoup de chemin reste à faire dans cette direction, notamment au regard des évolutions récentes du contexte macroéconomique. Du point de vue de la gouvernance et des choix stratégiques, le marché doit progresser vers une meilleure appropriation de l'ensemble des effets de la situation de taux bas. Il apparaît ainsi souhaitable que tous les organismes puissent en permanence prévoir, quantifier et suivre les ajustements à réaliser en tenant compte de leur situation propre, tant du côté des placements que de celui des produits distribués. La situation étant très différente d'un organisme à l'autre, la poursuite et l'approfondissement des actions engagées en 2015 feront l'objet d'une approche personnalisée par les services de l'ACPR.